

Conseil de Paris
Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017

Amendement au vœu déposé par Joëlle Morel, Sandrine Mees et les élu-e-s du Groupe écologiste
de Paris (GEP)
relatif à l'amélioration du budget participatif parisien

Le vœu est amendé comme suit :

Considérant N°3 :

- correction de la date « 2016 » au lieu de « 2017 ».
- suppression de « En partie seulement car seulement 17% des votants ayant voté par voie électronique sont le fait d'habitants des quartiers populaires. Par ailleurs le dépôt de projets et la co construction de ceux-ci avec les services de la ville sont encore majoritairement le fait de personnes rompues aux modalités plus classiques de la participation citoyenne et qui se sont naturellement emparées de cette nouvelle innovation. » Remplacé par : « Les efforts entrepris pour une plus grande participation des habitants des quartiers populaires au vote (17% des votants par voie électronique) comme au dépôt et à la co-construction des projets doivent être maintenus et accentués, afin que cela ne soit pas majoritairement le fait de personnes rompues aux modalités plus classiques de la participation citoyenne. »

Le considérant N°4 est retiré.

Considérant N°5 : « ces orientations » est remplacé par « les orientations »

Considérant N°6 : suppression de « Considérant que par ailleurs ce dispositif pâtit déjà ... 219 en 2017 qui s'ajoutent aux centaines d'autres votés lors des éditions précédentes ». Remplacé par : « Considérant par ailleurs la vigilance à porter au taux de réalisation des projets et la charge de travail importante générée au sein des directions et des sections territoriales chargées de réaliser les nombreux projets votés : 416 projets votés depuis 2014, qui ont déjà généré 700 réalisations à Paris. »

Attendu du vœu : « conférence citoyenne » est remplacé par « une réunion citoyenne »

Il en résulte la rédaction définitive suivante :

Considérant que le budget participatif né en 1989 à Porto-Alegre au Brésil, est une innovation démocratique qui s'est diffusée à travers le monde, plus de 3000 expériences d'envergures auraient cours aujourd'hui. Lisbonne, New York, ou encore Chendu et Paris depuis le début de la mandature.

Considérant que le budget participatif, est un appel qui a été fait aux parisiens et parisiennes à *intervenir directement* dans les choix budgétaires de la mairie en décidant de la destination de 5 % du budget d'investissement de la Ville. Un appel qui dans un texte fondateur de la Maire de Paris défend l'idée que grâce à « l'intelligence collective », des modalités nouvelles de participation des citoyens aux décisions municipales pourront émerger. L'une de ces modalités nouvelles étant bien sûr la co-construction de projets par les habitants, les élus et les services de la Ville ; modalité que nous défendons depuis plusieurs années déjà.

Considérant qu'en 2016, avec près de 159 000 personnes – soit 7 % de la population contre 3 % en 2015 – qui ont pris part au vote qui s'est déroulé du 16 septembre au 2 octobre dernier, le pari d'une plus forte participation est en partie réussi. Les efforts entrepris pour une plus grande participation des habitants des quartiers populaires au vote (17% des votants par voie électronique) comme au dépôt et à la co-construction des projets doivent être maintenus et accentués, afin que cela ne soit pas majoritairement le fait de personnes rompues aux modalités plus classiques de la participation citoyenne.

Considérant néanmoins que les orientations à priori des investissements vers des thèmes imposés montrent déjà les limites de cet ambitieux exercice, dans la mesure où l'esprit d'un budget réellement participatif est de permettre aux citoyens de décider eux-mêmes des investissements à réaliser.

Considérant par ailleurs la vigilance à porter au taux de réalisation des projets et la charge de travail importante générée au sein des directions et des sections territoriales chargées de réaliser les nombreux projets votés : 416 projets votés depuis 2014, qui ont déjà généré 700 réalisations à Paris.

Aussi, sur proposition de Joëlle Morel, Sandrine Mees et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu :

- qu'à l'issue de la phase de vote qui se déroule du 13 septembre au 1er octobre, une réunion citoyenne soit organisée dans chaque arrondissement afin de dresser le bilan de cette innovation démocratique qu'est le budget participatif et des solutions pour l'améliorer.

